

malgré son éloignement de la ville, était trop petite pour contenir toutes les personnes qui s'y pressaient, beaucoup certainement pour y entendre de nouveau le Rév. P. Joseph de Nantes. Les religieux de Saint-Sauveur et du Saint-Sépulcre avaient tenu à honneur de venir y officier.

Le 15 août, fête de l'Assomption, il y avait fête un peu partout, comme de juste : mais à Notre-Dame de France, les RR. Pères de l'Assomption solennisent particulièrement leur fête patronale. Cette année, la grand'messe y était chantée par les RR. Pères Dominicains ; le soir, après les Vêpres chantées et une magnifique procession à travers les corridors, splendidement éclairés à l'électricité, le Rév. P. Delan, Dominicain, racontait éloquemment les privilèges et les gloires de Marie en ce jour : la fête se terminait par le Salut solennel donné par le T. Rév. P. Prosper-Marie, Vicaire Custodial de Terre-Sainte.

Dans cette église de Notre-Dame de France, on peut gagner l'indulgence plénière, attachée depuis des siècles au Tombeau de la Vierge, dans la vallée de Josaphat : cette faveur a été obtenue par les RR. Pères de l'Assomption, en 1896. Mais, naturellement, ce transfert n'a pas privé le saint Tombeau lui-même de l'indulgence plénière dont il était en possession depuis tant de siècles, pas plus que le transfert, dans l'église de Saint-Sauveur, des indulgences du Mont-Sion, n'empêche les pèlerins de les gagner en visitant l'ancien Sanctuaire. Il est vrai que le saint édicule de la vallée de Josaphat se trouve actuellement entre les mains des rites non catholiques, et que les catholiques ne peuvent y célébrer les saints offices. Mais, il faut bien savoir que si, malheureusement trop souvent, la possession des Sanctuaires donne lieu à des querelles, quelquefois violentes, et au moins très vives entre les diverses communions qui y revendiquent des droits plus ou moins fondés, toutefois ces querelles ou ces questions n'ont jamais lieu dans les visites ordinaires, et nous n'avons aucune difficulté à reconnaître que tous, grecs, arméniens et autres, se montrent très complaisants et très empressés à laisser visiter les Sanctuaires en leur possession, en permettant d'y prier en toute liberté, pourvu que ce soit d'une manière toute privée.

C'est ainsi que le jour même de l'Assomption, chaque année, et avec la permission expresse demandée chaque fois aux autres rites, les religieux de Saint-Sauveur, suivis d'un certain nombre de